

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf A. FRAGNE, excusé, a abordé les questions suivantes :

► **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016** qui s'équilibre à :

1°) pour le budget général de la commune :

- 327 561 € en section de fonctionnement (614 084 € après reprise de l'excédent 2015)

- 545 467 € en section d'investissement, comprenant les opérations suivantes :

* prévision de participation aux goudronnages 2016 :
23000€

* acquisition matériel voirie : 10 000€

* acquisition de matériel, remplacement chaudières... :
10 000€

* rénovation du monument aux morts : 1300€ avec
subvention ONAC de 400€ et participation de l'amicale
des anciens combattants de 200€

* installation internet pour le local garderie/permanence
médicale : 600 €

* travaux sur chemins ruraux : 10 000€

* aménagement du terrain de sport : 70 000€ (en attente
subvention COCS)

* aménagement des locaux techniques : 15 000€ (en
attente subvention COCS)

Aucun emprunt n'est nécessaire, les fonds dégagés par la gestion des coûts de fonctionnement permettant d'autofinancer ces dépenses.

* aménagement centre bourg : 40 000€ (en attente
subvention COCS)

* zinguerie & isolation ancienne école Vx Cherier :
7000€

* aménagement cimetière des Moulins : 40 000€ (en vue
d'une demande de subvention DETR)

* sécurité au carrefour D.31/chemin du Point du Jour : 11
125€ avec subvention 5561€

* réfection salle de bain ancienne école Vx Chérier :
6000€

* 10e tranche à l'église du Vieux Chérier : 31 333€ avec
subventions de 20 888€

* travaux d'accès aux bâtiments communaux : 15 000€

* extension cimetière du Vieux Chérier : 26 400 €

2°) pour le budget du service assainissement :

- 37 893,87 € en section de fonctionnement

- 65 873 € en section d'investissement, dont 64 870€ peuvent être consacré au projet de station d'épuration et plus particulièrement, pour 2016, à l'étude de faisabilité du projet d'épuration dans son ensemble.

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

► **Vote du taux des impôts locaux** : les bases taxables reçues des services de l'Etat sont en augmentation de 7,3% en moyenne (dont 10,27 % pour les bases de taxe d'habitation) ; considérant que cette augmentation est déjà nettement supérieure à l'augmentation du coût de la vie et comme la commune a su se ménager des recettes (telles que les loyers des 15 logements locatifs) indépendantes des dotations de l'Etat qui sont en baisse constante, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux. Si l'on ajoute au produits des 4 taxes (75 006€) le produit de la CVAE pour les entreprises (5921 €) et celui de l'IFER (pylônes) 3993 €, on obtient un total de 84 920€ de recettes fiscales locales.

► **Vote des subventions 2016**

En plus des subventions exceptionnelles décidées en début d'année (150€ pour les Benjamins en Roannais et 300€ pour le voyage des malades de la maison de retraite), le conseil municipal attribue une subvention de 100€ à chacun des organismes suivants : Foyer socio-éducatif du Breuil/St Just en Chevalet, Centre Léon Bérard à Lyon, Association contre la myopathie de la Loire, C.A.T. Le Colombier à Crémeaux, Comité d'entraide/épicerie solidaire de Roanne.

► **Choix des fournisseurs pour les acquisitions de matériel de voirie** : après mise en concurrence, il est décidé d'acheter le kärcher à eau chaude chez Descours & Cabaud (2290€ ht), la tondeuse-débroussailluse chez Motoculture de la Côte (1990€ ttc).

► **Logement locatif du Vieux Cherier** : devis de plomberie/sanitaire accepté pour 3280€ TTC.

► **Acquisition de 2 défibrillateurs** auprès de la pharmacie Rouchon, qui seront installés l'un sous l'auvent de la salle des fêtes et l'autre à l'étage des vestiaires de football.

► **Questions diverses** :

- **travaux sur la chapelle de la Salette** : l'association fait établir des devis pour résoudre les problèmes d'infiltration d'eau récurrents sur ce bâtiment appartenant à la paroisse ; la question de savoir si ce bâtiment doit être réparé avec le produit des dons ou sur les fonds communaux sera réexaminée à une prochaine séance, lorsque tous les devis auront été produits.

- **pose et dépose des barrières pare-neige** : discussion pour que ces travaux soient réalisés par les ouvriers communaux (économie de 2000€ environ) ou par la CUMA : après vote (8 pour et 2 abstentions) on reprendra cette tâche à l'automne 2016.